

PRIX TERRITORIA 2026 GUIDE PRATIQUE DE CANDIDATURE

Fiche Mémo

Rendez-vous sur le site www.observatoireterritoria.fr onglet **Candidatures 2026**.

Téléchargez et lisez au préalable le **Règlement du Prix TERRITORIA 2026**.

Téléchargez et lisez au préalable les **Critères de sélection du Prix TERRITORIA 2026**.

Puis suivez le **lien vers notre plateforme** pour déposer votre candidature (un dossier par innovation).

Votre dossier doit comprendre **obligatoirement** :

1. **Le formulaire d'inscription** avec vos coordonnées
2. **La fiche de synthèse complétée** (à télécharger directement depuis notre plateforme)
La fiche de synthèse est **une page Word**, recto verso, rédigée en **800 mots** maximum.
Elle décrit de manière concise et concrète votre réalisation innovante.
A remplir sans logo, ni illustration, ni tableau, ni schéma.
3. **Une photo ou une image en Haute Définition** (autorisée à la publication)
Cette illustration représentera votre action innovante (image, logo ou autre)
4. **Le logo de votre collectivité en Haute Définition**
5. **Les éléments nécessaires à la facturation des droits de dossier**
(bon de commande, numéro d'engagement, numéro de service, Siret de la collectivité)

Votre dossier peut également être complété par des **annexes** : tout document numérisé qui pourrait mieux faire comprendre votre initiative et son caractère innovant (photos, vidéos, tableaux commentés, captures d'écran, revue de presse, etc).

Frais d'inscription : 190 € TTC pour le 1er dossier candidat, 160 € TTC pour les suivants.
Gratuit pour les communes de moins de 3 500 habitants.

*Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes,
afin de faciliter la transmission des dossiers aux comités d'experts et au jury.*

L'ensemble de votre dossier, avec tous ces documents, doit être déposé au plus tard le 4 juillet 2026 sur notre plateforme de candidature.

Pour tout renseignement : contact@observatoireterritoria.fr - 01 42 60 69 48

PRIX TERRITORIA 2026 GUIDE PRATIQUE DE CANDIDATURE

Quelques astuces...

- Veillez à bien remplir le **formulaire de contact**. Il nous permettra de rester en lien avec vous, et de vous informer de l'avancée de votre dossier.
- Seuls **les collectivités territoriales** et les établissements publics de coopération intercommunale, peuvent déposer une candidature au Prix TERRITORIA.
En revanche, les partenariats avec d'autres organismes sont autorisés et valorisés : l'innovation nait de différents regards !
- Le Prix TERRITORIA concerne **tous les domaines** d'innovation dans les territoires : il n'y a pas de hors sujet ! Le domaine indiqué à l'inscription pourra être réajusté.
- Consultez les fiches de synthèse des réalisations déjà primées sur notre site **www.observatoireterritoria.fr**, onglet **Innovations**. Vous y verrez ainsi la présentation demandée.
- Soyez **concis** et **précis** ! N'hésitez pas à vous entourer de votre équipe lors de la rédaction de la fiche de synthèse.
- **Le jury apprécie les fichiers annexes**, aussi n'oubliez pas de nous transmettre toutes photos, vidéos, graphiques ou autres documents qui vous sembleraient pertinents ! Mais, aucune annexe ne doit figurer sur votre synthèse.
- Seules les actions déjà réalisées peuvent être présentées. Toute innovation candidate nécessite une **évaluation** datant au plus tard du mois de septembre de l'année de la candidature. Ne négligez pas cette étape !
- Prenez garde à ne pas confondre "Le **problème**" et "Les **objectifs**".
Par problème, nous entendons "la question à résoudre", et par objectifs "les résultats vers lesquels tend l'action".
- Votre action doit être **réplicable** à d'autres territoires. Pensez-y !
- Votre action doit être garante de la bonne utilisation de l'argent public.
La partie "Les moyens humains et financiers" est donc déterminante pour votre dossier.
- Attention, une collectivité peut présenter plusieurs projets innovants, mais chaque innovation doit faire l'objet d'un dossier distinct.